

Notice de présentation du site dans le paysage

1 LE PAYSAGE A L'ECHELLE DU PROJET

Le site du projet se trouve dans l'est de la commune de Châillon-Saint-Jean, à la limite avec la commune de Saint-Lattier. Il est situé sur une terrasse alluviale isolée par deux combes à l'est et à l'ouest qui débouchent au pied des reliefs, dans la plaine de Valence. Cette terrasse alluviale est encadrée par d'autres plateaux de même nature répartis sur un axe est-ouest, le long de la route D112/D69. Cet ensemble de terrasses forme les contreforts du massif de Chambaran. Elles sont toutes séparées par des combes où l'eau s'écoule lors d'événements pluvieux intenses et occupées de forêts de feuillus.

Ce paysage collinaire est largement ouvert sur la plaine de Valence et la vallée de l'Isère. Cependant, le paysage bocager, présentant de nombreux petits massifs boisés, ainsi que la topographie mouvementée participent à l'isolement paysager des différentes installations implantées sur les collines (habitations, fermes, carrière...).

L'emprise du projet est située sur le replat de la terrasse alluviale et ses limites sont localisées au niveau des ruptures de pente. Les limites est, ouest et sud sont situées au niveau des pentes descendantes et la limite nord est située au niveau de la remontée de la pente. L'emprise de l'extension est composée d'une prairie de fauche et d'une parcelle d'environ 1 ha de chênes truffiers.

Deux hameaux, avec de nombreuses habitations, sont présents au sud-est (les Bardons), et au sud-ouest (Peroux). La carrière n'est pas visible depuis ces centres urbanisés car ils se trouvent en contrebas et sur le versant descendant vers la plaine de Valence. La route D112/D69 qui longe les contreforts du massif de Chambaran offre une très faible visibilité sur la carrière. Plus loin dans la plaine, de nombreuses noyeraies implantées le long des routes masquent localement l'horizon.

2 PERCEPTIONS VISUELLES

La perception visuelle a été examinée selon différents modes de perception (perceptions éloignées, rapprochées, immédiates) à partir de la topographie du site, des enjeux paysagers identifiés (villages, voies de communication, sites remarquables) et d'une campagne de prises de vues photographiques afin de déterminer les secteurs les plus exposés à la perception du site en fonction de leur sensibilité paysagère et vis-à-vis de l'habitat proche. Cette analyse a permis de formuler des recommandations en matière d'insertion paysagère du projet d'extension de carrière.

2.1 Méthodologie

L'analyse des perceptions visuelles se base sur deux méthodes :

- Une analyse cartographique sur la base d'une carte du bassin de visibilité théorique, d'une analyse des cartes IGN et d'une analyse des coupes topographiques ;
- D'un reportage photographique réalisé lors d'une visite de site en voiture et à pied pour vérifier les visibilités théoriques.

L'analyse cartographique permet de faire ressortir les zones de perceptions théoriques en se basant essentiellement sur les contraintes topographiques.

La Carte 1 présente le bassin de visibilité théorique du projet dans un rayon de 5 km, obtenu par traitement informatique en utilisant les caractéristiques suivantes :

- Utilisation d'un modèle numérique de terrain (MNT) au pas de 30 m ;
- Identification de plusieurs points sur la limite du périmètre du projet et sur quelques points hauts dans la topographie du site. Ces points sont répartis sur l'intégralité de la zone d'étude. Il leur est attribué une hauteur de 3 m depuis le terrain naturel ;
- La hauteur de l'observateur est définie à 2 m.

Le bassin de visibilité théorique correspond ainsi à toutes les zones où un observateur peut apercevoir l'emprise du projet, en se basant uniquement sur le relief.

Il ne prend donc en compte ni les masques végétaux, ni le bâti ni l'effet d'atténuation de la perception en raison de la distance entre le point observé et l'observateur.

Ces visibilités théoriques nécessitent d'être confirmées ou infirmées par un reportage photographique sur site dont la localisation des prises de vue est précisée par la suite.

Au total, 20 prises de vue ont été réalisées pour illustrer les perceptions visuelles à l'échelle du rayon de 5 km le 23/02/2018.

2.2 Facteurs de sensibilité visuelle

La plaine de Valence

Le site du projet est localisé sur une terrasse alluviale ouverte sur la plaine de Valence. Cette plaine s'étend jusqu'à la vallée du Rhône et donc offre une grande visibilité sur les contreforts du massif de Chambaran. La carrière étant sur un plateau, la visibilité depuis le pied des collines est faible, cependant en prenant du recul, le sommet de la colline se dégage et offre une vue plus large. La plaine accueille les principaux centres urbains comme Génisseux, Saint-Paul-lès-Romans, Eymeux, ainsi que les axes majeurs de circulation avec notamment l'A49, la route D1092/D92n et la ligne de chemin de fer.

Les points hauts et les belvédères

La topographie collinaire du massif de Chambaran est susceptible de créer des points hauts d'où le site pourrait être visible. Cependant, le relief est chaotique et ces points restent rares. Ce n'est pas un lieu très touristique, mais quelques itinéraires à vélo sont présents sur les routes communales du massif.

Les lieux de vie et les axes de communication

Les villes ou villages les plus proches du site sont Châtillon-Saint-Jean, Saint-Lattier et Saint-Paul-lès-Romans. Les habitations les plus proches sont situées au sud-est et au sud-ouest aux lieux-dits « les Bardons » et « Peroux ». Cependant, les habitations de ces hameaux sont installées dans la pente orientée vers le sud ou en pieds de colline n'offrant donc pas de visibilité vers le site d'étude.

La visibilité dynamique le long des voies de communication dépend du sens de déplacement et du temps d'observation. Les voies de communication principales autour du site du projet sont :

- La D112/D69 entre Châtillon-Saint-Jean et Eymeux, qui passe à 400 m au sud ;
- La D152 entre Châtillon-Saint-Jean et Saint-Paul-lès-Romans, qui passe au plus proche à 1,5 km au sud-ouest ;
- La D92n/D1092 entre Romans-sur-Isère et Saint-Lattier, qui passe au plus proche à 800 m au sud ;
- La ligne de chemin de fer situé à 750 m au sud, entre les gares de Romans – Bourg-de-Péage et Saint-Hilaire – Saint-Nazaire, qui est une ligne de FRET et de TER ;
- Les nombreuses voies secondaires (routes communales) qui permettent d'accéder aux hameaux isolés. Autour du site du projet, les voies de circulation sont des chemins ruraux peu fréquentés.

Les écrans visuels topographiques

La topographie du massif de Chambaran est très mouvementée et il en résulte de nombreux écrans visuels. Les collines masquent les parties est de la plaine de Valence et de la vallée de l'Isère, et notamment les villes de Saint-Lattier et d'Eymeux. A l'ouest, c'est les villes de Triors et la partie nord de Châtillon-Saint-Jean dont la visibilité est masquée par les collines. Le relief collinaire permet également de masquer le site depuis le nord. Il n'y a pas d'écrans visuels topographiques dans la plaine de Valence, au sud.

Les écrans visuels liés à l'occupation du sol

Les deux combes qui encadrent la carrière sont couvertes de boisements qui isolent le site depuis les habitations proches et les axes routiers. Sur les collines, c'est le paysage de type bocager qui isole les habitations et les champs. La plaine, quant à elle, est principalement utilisée pour des grandes cultures céréalières et la culture de la noix. La présence régulière de parcelles de noyers forme des écrans visuels importants, de plus en période estivale et touristique les arbres sont feuillus.

Les écrans visuels bâtis

Depuis le cœur des villages et des hameaux, le bâti se positionne souvent en premier plan, masquant toute visibilité.

2.3 Analyse de la perception visuelle

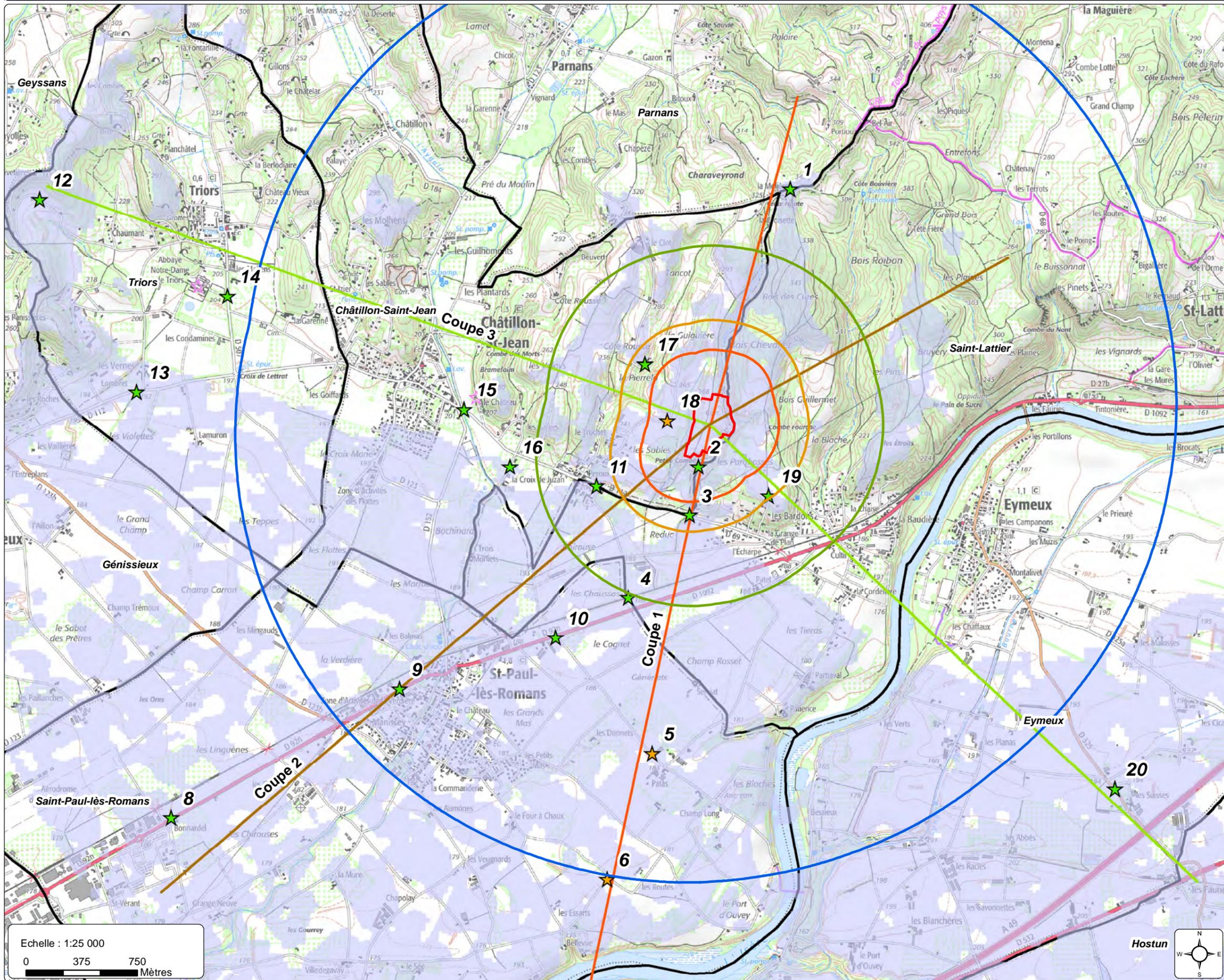
Les coupes et prises de vue ci-après permettent d'analyser la perception du site du projet depuis les points de vue identifiés précédemment. En fonction de la vue plus ou moins distincte qu'ils offrent du site (distance, dominance, obstacles visuels partiels interposés, etc.) et de leur fréquentation par une population plus ou moins sensible (riverains, touristes, promeneurs, etc.), ces points de vue ont été qualifiés de fortement à très faiblement sensibles.

→ Voir Carte 1 : Localisation des prises de vue et des coupes topographiques

Il n'y a que trois points de vue moyennement sensible, ce sont les points n°5, 6 et 18 :

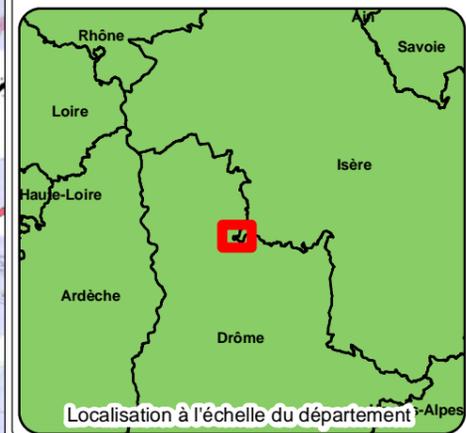
- Le point n°5 est situé en recul des contreforts du massif de Chambaran, à proximité de l'Isère. Le lieu est peu fréquenté et offre une vue dégagée sur le massif de Chambaran. Le site du projet, et notamment les talus de la carrière actuelle (en cours de végétalisation), peuvent être observés. Cependant, ce point est situé à plus de 2 km au sud du projet et la perception est faible.
- Le point n°6 est aussi situé en recul des collines. De la même manière que le point n°5, il est possible de distinguer les talus de la carrière actuelle (en cours de végétalisation). Cependant, ce lieu est plus fréquenté car on trouve un itinéraire de vélo et des chambres d'hôtes à proximité. La perception visuelle reste faible car le site est situé à environ 3 km du point.
- Le point n° 18 est considéré comme tel car le projet sera visible depuis ce lieu mais au second plan, au travers de la végétation. L'ensemble du chemin situé sur la terrasse alluviale à l'ouest de la carrière sera affecté. Ce chemin passe au plus près à 130 m du site. Cependant, ce chemin reste peu fréquenté (non inscrit au PDIPR).

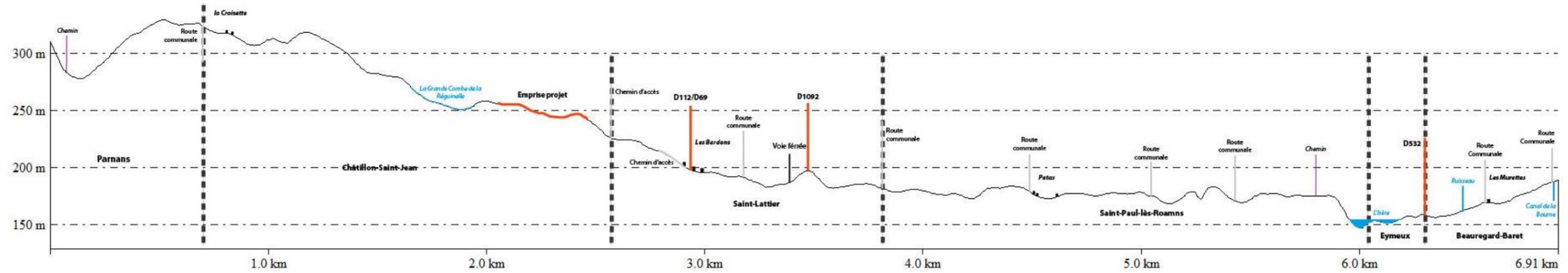
Pour le reste des points de vue, la sensibilité est très faible voire nulle. Le projet ne sera donc pas ou peu visible depuis l'ensemble de ces points. A noter que les voies de communication majeures et les villages les plus proches ont une très faible sensibilité.



- Limite du projet
- Rayon de 300m
- Rayon de 500m
- Rayon de 1km
- Rayon de 3km
- Communes
- Coupes topographiques**
 - Coupe 1
 - Coupe 2
 - Coupe 3
 - Zone de visibilité théorique
- Perception**
 - Non
 - Lointaine/Partielle

Echelle : 1:25 000
0 375 750
Mètres





① Depuis les collines de Chambaran au nord

Ce point est situé en hauteur par rapport à l'emprise du projet. Cependant, la végétation dense et la topographie vallonnée permettent de masquer la carrière.



② Depuis le chemin d'accès au sud

Ce site est juste en contrebas de la carrière. La végétation dense permet de masquer le site d'exploitation.



③ Carrefour d'accès au site

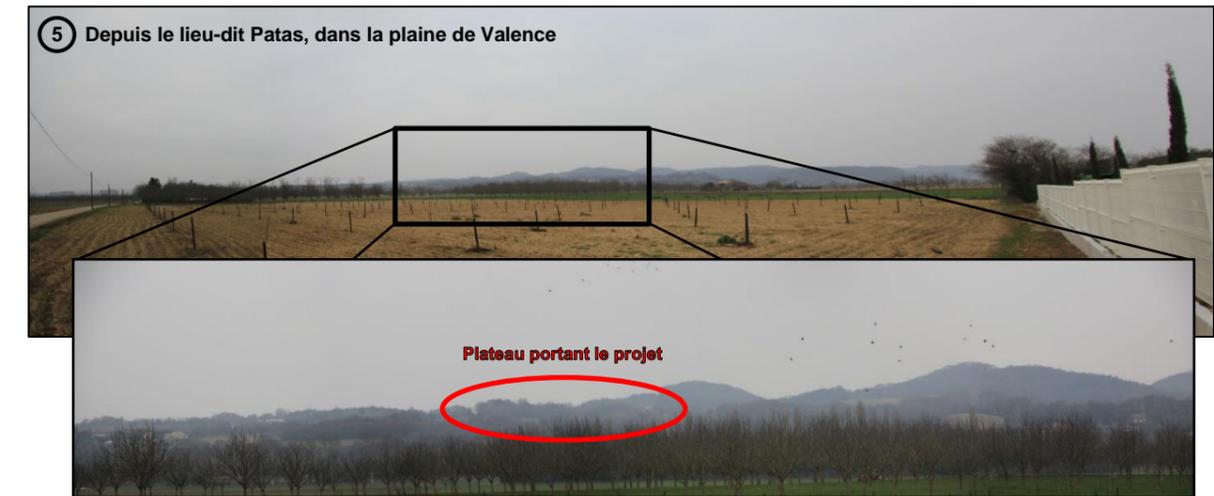
Comme pour le point de vue n°2, le carrefour permettant l'accès à la carrière est situé en contrebas du site. Ici encore, la végétation masque la carrière.



④ Depuis la ligne TER et la D1092, entre Saint-Paul-lès-Roamns et Saint-Lattier

En s'éloignant dans la plaine, les contreforts du massif de Chambaran se distinguent bien. Cependant, l'exploitation en dent creuse, la topographie en terrasse et la végétation dense sur les collines permettent de masquer la carrière.

Ce site est localisé le long de la D92n/D1092 où la circulation peut être importante.



⑤ Depuis le lieu-dit Patas, dans la plaine de Valence

En se rapprochant de l'Isère, et en s'éloignant ainsi par rapport au site, le plateau portant le projet se distingue. Sur le zoom, ce sont les talus nord de la carrière qui sont visibles. Cependant, ce sont des talus en cours de végétalisation qui ne seront pas retouchés dans le cadre de la poursuite de l'exploitation.

De plus, la distance au projet est de plus de 2 km, la visibilité n'est donc pas franche.

Ce site est localisé dans une zone très agricole et peu fréquentée.



Comme pour la prise de vue n°5, le plateau portant le projet est visible. Avec le zoom on distingue les talus nord, en cours de revégétalisation ainsi que la prairie visée par l'extension de la carrière.

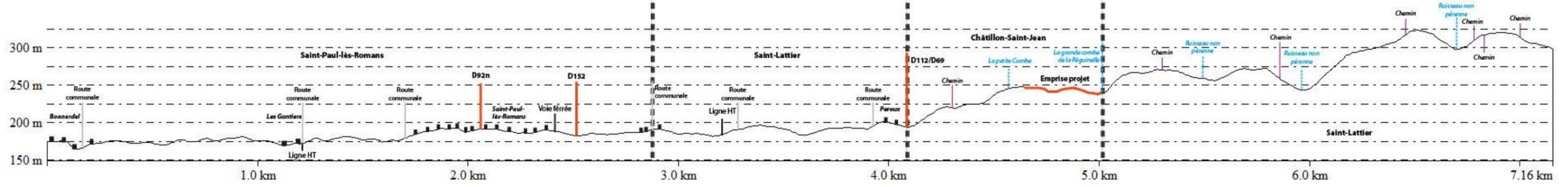
Le site est localisé à proximité des chambres d'hôtes de la ferme les Essarts.

Le projet est à 3 km, la visibilité est donc lointaine.



Ce site est localisé en rive gauche de l'Isère. Il est possible de localiser les différentes terrasses alluviales formant les contreforts du massif de Chambaran, cependant la végétation et la distance masquent la carrière.

Figure 1 : Coupe 2 (orientée sud-ouest/nord-est) et photographies



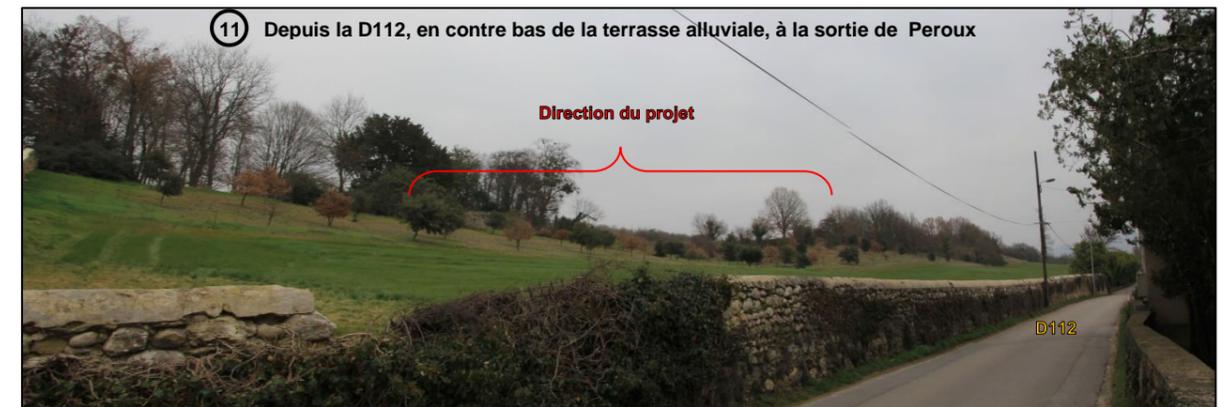
Ce point de vue est localisé dans la plaine de Valence à proximité de Romans-sur-Isère. Les contreforts du massif de Chambaran marquent clairement l'horizon. Cependant, la végétation dense sur les plateaux et l'éloignement, ainsi que l'angle de vue empêche de voir le site du projet.



En se rapprochant du site, les reliefs se distinguent plus clairement. Cependant, la dense végétation au sud de la carrière et la topographie permettent de masquer l'emprise du projet.

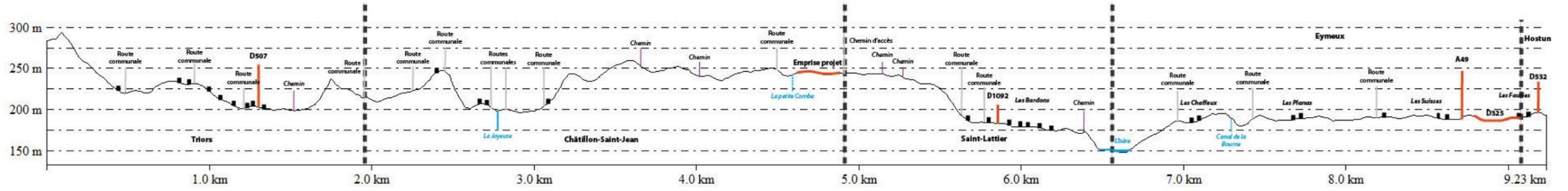


Dans le centre de Saint-Paul-lès-Romans, les écrans visuels bâtis masquent l'horizon. Les reliefs du massif de Chambaran sont masqués et le site du projet n'est pas visible.



Depuis le lieu-dit Peroux, en contrebas du projet, c'est principalement la topographie qui masque le site du projet. Les prémices de la colline masquent l'horizon.

Figure 2 : Coupe 3 (orientée nord-ouest/sud-est) et photographies



12 Depuis les contreforts ouest du massif de Chambaran

Depuis les reliefs situés au-dessus de Triors, de nombreuses collines séparent le point de prise de vue et le site du projet. L'emprise du site n'est pas visible.



15 Observation du Château de Châtillon depuis la D112 à l'entrée de Châtillon-Saint-Jean

Comme au niveau de l'Abbaye Notre-Dame de Triors, des collines boisées masquent l'horizon et ainsi le projet d'exploitation.



13 Depuis la D112 en provenance de Génissieux

Comme pour la prise de vue n°12, sous cet angle de vue, des collines séparent le site d'exploitation et le point de prise de vue. Il est impossible de voir le site de la carrière.



16 Depuis le lieu-dit, la Croix de Juzan

Ce site est localisé à la base des collines, mais c'est principalement un écran végétal, constitué par des noyers, qui masquent les collines.

Même si les reliefs se distinguent derrière les arbres, l'exploitation en dent creuse associée à la forte végétation du sud de l'emprise masque totalement l'emprise du projet.



14 Carrefour de l'Abbaye Notre-Dame de Triors

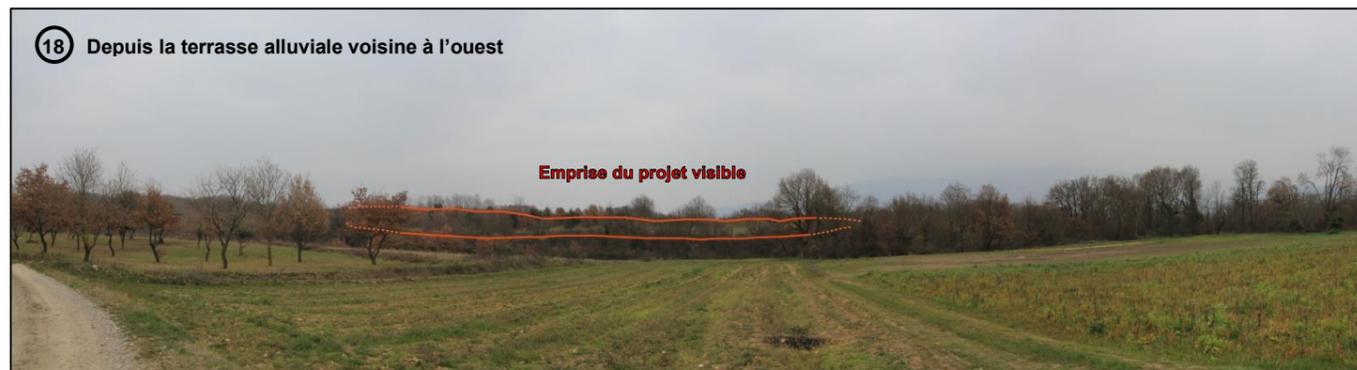
Des collines masquent l'horizon depuis l'Abbaye Notre-Dame de Triors. Le projet n'affectera pas le paysage depuis ce monument historique.



Ce site est situé à la même altitude que le projet, au nord-ouest. Une végétation dense masque le versant opposé de la combe qu'il surplombe et ainsi le plateau portant la carrière.



Ce point est situé à la même altitude que le projet et en est séparé par la Grande Combe des Réguinelles. L'exploitation en dent creuse associée à la végétation de la combe masque totalement l'emprise du projet.



Ce site est séparé de l'emprise du projet par la Petite Combe. La surface visée par l'extension est légèrement visible au travers de la végétation depuis ce chemin. On peut distinguer les chênes truffiers et la prairie situés à l'ouest de l'exploitation actuelle. Dans la partie droite de la photo, il est aussi possible de voir le merlon sud, actuellement en exploitation.



Ce site est localisé en rive gauche de l'Isère. Les différentes collines et points hauts qui le séparent du projet masquent totalement la surface d'exploitation.

2.4 Synthèse et conclusion

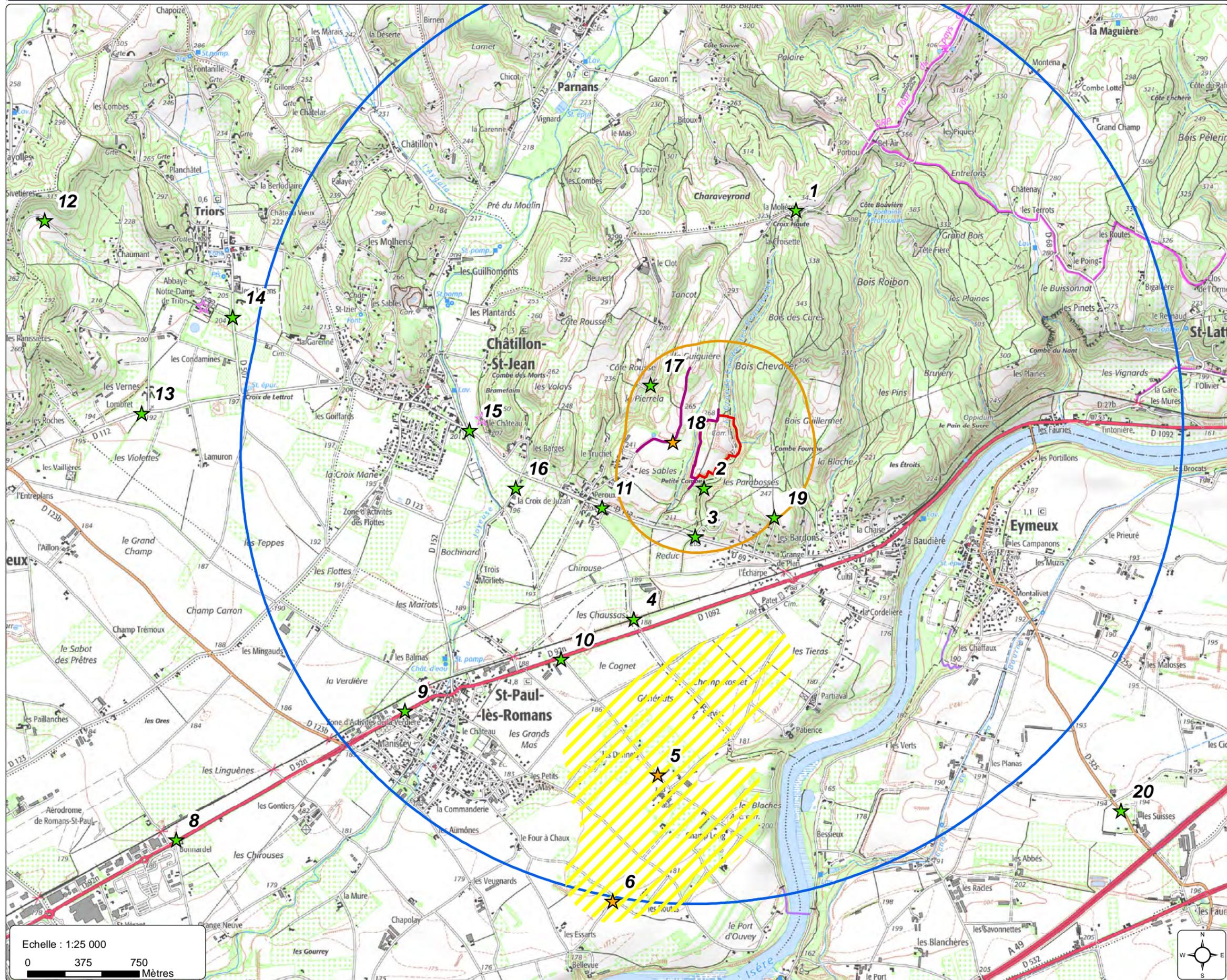
L'étude de la perception visuelle du site du projet permet de conclure sur la discrétion globale du projet grâce à son implantation sur une terrasse alluviale et son exploitation en dent creuse. De plus, les boisements denses situés autour de la carrière permettent de masquer le site depuis le sud et l'est.

Au nord du site, la topographie des collines permet de masquer le projet sur l'ensemble du massif de Chambaran. Les points de vue directs sur le site sont localisés sur la terrasse alluviale à l'ouest. A l'est, la seconde terrasse alluviale ne possède pas de visibilité sur le site car la végétation dans la Grande Combe des Réguinelles est dense.

Dans la plaine, les deux hameaux situés en contrebas de la carrière n'ont aucune visibilité sur le site. Il en est de même dans les villes à proximité (Châtillon-Saint-Jean, Saint-Paul-lès-Romans, Eymeux, Saint-Lattier, Génisseux, Triors, etc.). Les axes de transport principaux, tels que l'A49, la D92n/D1092, la D532 et la ligne TER n'offrent aucune visibilité sur la carrière, tout comme la D112/D69 qui passe juste en dessous.

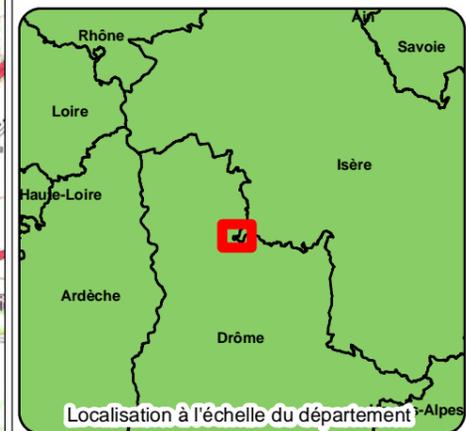
Dans la plaine, la zone comprise entre la D1092/D92n et l'Isère, à l'est de Saint-Paul-lès-Romans, offre une vue dégagée sur les terrasses alluviales. Il est donc possible de distinguer les talus actuels de la carrière, en cours de revégétalisation. Cependant, cette visibilité se fait à plus de 1,5 km du site, le projet n'est donc pas un élément marquant dans le paysage.

SITES ET PAYSAGES		
Thématique	Description	Enjeux
Perception globale de l'emprise du projet	<p>Sensibilité paysagère globale faible. Site peu perceptible.</p> <p>Site cloisonné et masqué par les boisements et la topographie.</p> <p>Le site n'est pas visible depuis les axes de communication et les centres de vie majeurs.</p> <p>Le site est perceptible à une distance supérieure à 1,5 km dans la plaine de Valence à l'est de Saint-Paul-lès-Romans, entre l'Isère et la D1092/D92n.</p>	Faible
Perception proche de l'emprise du projet	<p>La perception proche du site est possible uniquement sur le plateau du projet (chemin longeant la carrière) et depuis le plateau voisin du projet à l'ouest de la petite Combe.</p> <p>Le merlon entourant la carrière permet de limiter la visibilité du site, notamment au plus proche du site. Ainsi, seul le merlon et les fronts supérieurs sont visibles.</p>	Modéré



- Limite du projet
- Rayon de 500m
- Rayon de 3km
- Visibilité
 - Non
 - Lointaine/Partielle
- Chemin modérément impacté
- Zone faiblement impactée

Echelle : 1:25 000
0 375 750 Mètres



Localisation à l'échelle du département

3 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE

Titre :	E1.1. Définition d'un plan d'exploitation évitant une nouvelle ouverture dans la topographie (dent creuse)
Type de travaux concernés :	Elaboration du projet
Type de mesure :	Évitement en phase conception
Description :	<p>La zone d'extension a été choisie de manière à éviter l'augmentation de la perception de la carrière par rapport à l'état actuel. Ainsi, l'extension n'est pas réalisée vers le sud pour ne pas ouvrir la carrière sur la plaine de Valence.</p> <p>Elle n'est pas, non plus, réalisée vers le nord afin de ne pas remonter dans la pente et offrir une nouvelle visibilité.</p> <p>L'exploitation sera maintenue en dent creuse. Cela permet de limiter la perception visuelle du site, mais également de contenir les émissions sonores et de poussière dans la carrière.</p>
Performance attendue :	<p>Maintien de la faible perception actuelle.</p> <p>Limiter la propagation des émissions sonores.</p> <p>Limiter les envois de poussières vers l'extérieur du site.</p>
En charge de la mise en œuvre :	Exploitant
Suivi de la mesure :	Mise en place d'un bornage par un géomètre avant le démarrage de l'exploitation (respect de l'implantation projetée)
Coût :	Aucun

Titre :	R1.1. Réalisation des travaux de déboisement et décapage du sol progressifs
Type de travaux concernés :	Travaux de déboisement et de découverte
Type de mesure :	Réduction géographique et temporelle
Description :	<p>Les travaux de déboisement et de décapage seront réalisés de manière progressive, au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation et en fonction des besoins.</p> <p>Le décapage sera réalisé juste après le déboisement, pour ne pas augmenter le risque d'érosion du sol en l'absence de végétation. Cette mesure sera également favorable écologiquement (cf. mesure écologique R1).</p> <p>Ces travaux respecteront le calendrier définissant les périodes les plus favorables fourni par les écologues, soit entre mi-octobre et fin février (cf. mesure écologique R1).</p>
Performance attendue :	<p>Limiter la vulnérabilité du sol et du sous-sol en limitant la superficie en travaux</p> <p>Limiter les perturbations physiques, chimiques et organiques du sol dans le temps.</p> <p>Maintenir la terre végétale dans son état naturel le plus longtemps possible et limiter la durée de stockage en dehors de son état naturel.</p> <p>Limiter l'envol des poussières au cours des travaux de déboisement (hors des périodes sèches).</p> <p>Limiter l'érosion de la terre végétale après le déboisement par ravinement et lessivage.</p>
En charge de la mise en œuvre :	Exploitant

Suivi de la mesure :	Suivi de la topographie du site (plan d'exploitation du site revu annuellement)
Coût :	Aucun

Titre :	R2.2. Remise en état coordonnée à l'exploitation
Type de travaux concernés :	Remise en état de la carrière
Type de mesure :	Réduction technique
Description :	<p>Le réaménagement du site sera réalisé de façon concomitante à l'exploitation.</p> <p>Le réaménagement sera réalisé autant que possible simultanément au décapage, de façon à ne pas avoir de stockage intermédiaire de matériaux dits « stériles » (c'est-à-dire non exploitables).</p> <p>Les remblais de déchets inertes seront mis en place avec l'avancé de l'exploitation.</p> <p>Le réaménagement suivra le sens d'exploitation, il partira des fronts situés au sud-est de la carrière et avancera dans le sens horaire avec l'avancement de l'exploitation.</p> <p>La remise en état coordonnée à l'exploitation est nécessaire pour le maintien de zones favorables à la nidification des guêpiers d'Europe.</p>
Performance attendue :	<p>Diminuer la vulnérabilité du sol et du sous-sol en limitant la surface en travaux</p> <p>Intégrer rapidement le site dans son environnement naturel et paysager à l'issue de l'exploitation.</p> <p>Limitier les émissions de poussières en limitant les zones à caractère minéral.</p>
En charge de la mise en œuvre :	Exploitant
Suivi de la mesure :	Recollement par l'inspecteur des installations classées à l'issue de l'exploitation
Coût :	Compris dans les coûts d'exploitation

Titre :	R2.10. Végétalisation des merlons
Type de travaux concernés :	Conduite de l'exploitation
Type de mesure :	Mesure de réduction technique
Description :	Entretien et végétalisation des merlons en suivant les consignes de l'écologue (voir mesure écologique R2).
Performance attendue :	<p>Bonne insertion paysagère des merlons</p> <p>Mise en place d'un masque végétal sur le merlon.</p>
En charge de la mise en œuvre :	Exploitant
Suivi de la mesure :	Aucun
Coût :	Intégré dans les coûts d'exploitation

Titre :	R2.11. Mise en place de mesures d'abattement de poussières
Type de travaux concernés :	Conduite générale de l'exploitation
Type de mesure :	Réduction technique
Description :	Maintien du maximum de végétation autour du site.

	<p>Compaction des couches de matériaux inertes en remblaiement du fond de fouille, une à une, tous les 50 cm environ.</p> <p>Limitation de la vitesse au maximum à 30 km/h sur l'ensemble du site.</p> <p>Arrosage des pistes, de la zone d'extraction et des stocks par temps sec et/ou venteux. L'arrosage sera réalisé soit par des arroseurs automatiques, soit par une citerne d'eau tractée. Ces systèmes seront alimentés par le forage existant ou par le bassin étanche de la plateforme de traitement.</p> <p>Les matériaux seront traités sous eau car ils nécessitent un lavage. Le traitement de matériaux ne sera donc pas source d'émissions de poussières.</p> <p>Maintien de la végétation autour du site. Toutes les zones pouvant être remises en état ou végétalisées pendant l'exploitation le seront rapidement.</p> <p>Mise en place d'un merlon autour de la zone d'extraction pouvant limiter les effets du vent sur le carreau de la carrière et confiner les possibles envols de poussière.</p> <p>Les camions sortant du site avec des matériaux fins sont bâchés ou humidifiés avant leur sortie.</p>
Performance attendue :	Réduire au maximum les émissions de poussières dans l'environnement.
En charge de la mise en œuvre :	Exploitant
Suivi de la mesure :	Aucun
Coût :	Intégré dans les coûts d'exploitation

4 IMPACTS RESIDUELS

Suite à la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, les impacts résiduels sont jugés faibles à très faible, et par conséquent acceptables.

Nature de l'impact	Mesure d'évitement en phase conception	Mesures d'évitement ou de réduction	Impact résiduel	
			Phase travaux	Phase exploitation
Perceptions éloignées du projet	E1.1 Définition d'un plan d'exploitation évitant la création d'ouverture dans la topographie	R2.2. Remise en état coordonnée à l'exploitation R2.10. Végétalisation des merlons	Très faible	Très faible
Perceptions proches depuis l'ouest de la carrière	E1.1 Définition d'un plan d'exploitation évitant la création d'ouverture dans la topographie	R2.2. Remise en état coordonnée à l'exploitation R1.1. Réalisation des travaux de déboisement et décapage du sol progressif R2.10. Végétalisation des merlons R2.11. Mise en place de mesures d'abattement de poussières	Très faible	Faible

5 ILLUSTRATION DE LA CARRIERE

Le présent paragraphe permet d'illustrer la carrière par des prises de vue depuis le site. En aucun cas il est possible de percevoir la carrière comme tel à l'extérieur. Les photographies ont été réalisées le 23/02/2018 et elles sont localisée sur la photographie aérienne ci-dessous.





Point de vue n°1



Point de vue n°2



Point de vue n°3



Point de vue n°4